

# Point d'actualité – école maternelle

# PROJET DE LOI

## ■ articles 2 et 3

- Procédure parlementaire : état d'avancement
- Décrets d'application
- Maintien de la possibilité de scolariser à 2 ans (article L131-1)
- Toilettage de cohérence concernant le socle commun avec la prise en compte de la scolarité obligatoire (décret 2015-372 du 31 mars 2015)
- Contrôle de l'assiduité (article R.131-5 à R131-7)
- Livret scolaire (D. 311-6)
- Enseignement d'une langue vivante étrangère L. 312-9-2

## ■ Points d'attention concernant l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire :

- Assiduité
- Instruction dans la famille

# PUBLICATIONS

## ■ Publication d'une circulaire 1<sup>er</sup> degré : « école de l'épanouissement et du langage » : transmettre la confiance en soi

- Travail en partenariat
- Renforcer la préparation aux apprentissages fondamentaux
- Enrichir la formation des enseignants débutants en maternelle

## ■ Des recommandations à paraître:

- Recommandation sur le langage : priorité de l'école maternelle
- Recommandation en mathématiques
- Recommandation pour les langues vivantes

## ■ Des ouvrages de référence en préparation:

- Un guide pour l'enseignement de la phonologie
- Un guide pour l'enseignement du vocabulaire à l'école